

DELIBERATION N° 88/09-03 - ACQUISITION TERRAIN "LES PLANTS D'HAUTS CHAMPS"

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'urbanisme, signale à l'Assemblée la volonté de Madame DEMESY d'aliéner un bien qui lui appartient au lieu-dit "Les Plants d'Hauts Champs", parcelle cadastrée A 854, d'une contenance de 342 m<sup>2</sup>. L'estimation qui est proposée est de 5 000 F.

Au regard de la situation particulière de la parcelle qui jouxte une propriété communale, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition par la Commune de la parcelle A N° 854 pour un montant de 5 000 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget supplémentaire 1988.